

Les Règles d'Or du Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est un lieu de travail et de lecture. Il est donc impératif d'y faire régner un climat de calme et de confiance. Quiconque ne respectera pas le règlement du CDI se verra :

- Renvoyé en permanence
- Exclu du CDI jusqu'à nouvel ordre
- Passible d'heure de retenue ou de Travaux d'Intérêts Collectifs

L'heure au CDI est comme une heure de cours. L'élève attendra la sonnerie pour ranger ses affaires et sortir. Il doit également demander l'autorisation pour aller aux toilettes ou à la vie scolaire.

Au CDI, il faut s'installer discrètement à sa place, l'élève a le droit de se déplacer dans le calme, sans gêner ses camarades. On parle toujours à voix basse. Si les élèves ont un travail de groupe à réaliser, il faut en informer la documentaliste.

Pour venir au CDI, il faut avoir un motif valable, c'est-à-dire une vraie recherche documentaire à effectuer ou un livre à lire. Le CDI n'est pas une salle de jeux ni de récréation. C'est le « point de rencontre entre le monde scolaire et le monde extérieur » : un lieu de ressources incontournables dans la scolarité de l'élève. Il faut savoir exploiter ce lieu efficacement et ne pas y perdre son temps.

Le CDI est comme une médiathèque : on peut y emprunter des documents pour 2 semaines en respectant le délai de retour demandé.

Charte Informatique & Internet

- Deux utilisateurs maximum sont autorisés par ordinateur.
- Priorité aux recherches d'informations, aux exposés, et surtout à ceux qui n'ont pas d'ordinateur à la maison.
- Interdiction d'accéder aux forums, messageries, sites de jeux de téléchargement.
- Interdiction de modifier la configuration du système, les fonds d'écran, les couleurs et les paramètres proxy.
- Interdiction de consulter des sites à caractère raciste, pédophile, pornographique, violent ou sectaire.
- Interdiction d'accéder aux réseaux sociaux (facebook, twitter, ...) Nous rappelons aux parents d'être vigilants avec l'utilisation de ces nouveaux outils d'échange et de surveiller de près leurs enfants.
- Ne pas rester connecté plus de temps imposé par la documentaliste (souvent 15 minutes)
- Apporter du papier A4 pour imprimer – aucune feuille ne sera fournie.
- Pas d'impression couleurs, seulement noir et blanc
(Demander toujours la permission avant d'imprimer, et au besoin de l'aide)
- Pour tout élément inattendu qui apparaît à l'écran (ou plantage), prévenez immédiatement la documentaliste.
- Vous ne redémarrez jamais vous-même l'ordinateur (RESET).
- Je m'engage à respecter ces consignes.

En cas de non respect des règles et de la confiance accordée, vous pouvez être exclu du CDI jusqu'à nouvel ordre.

Signature de l'élève

Signature des parents

MME JULE ROULLOT
Professeur Documentaliste